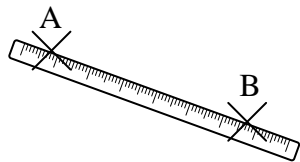
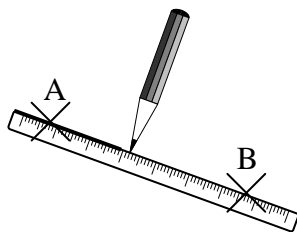


1. DROITE PASSANT PAR DEUX POINTS :

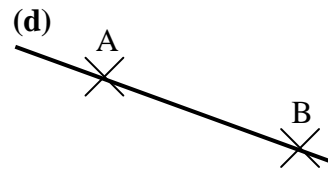
On veut construire la droite (d) passant par A et B.



On place la règle de façon à ce qu'elle effleure à la fois le point A et le point B.



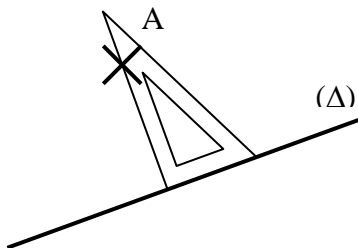
On trace un trait en s'appuyant légèrement sur la règle, sans la faire bouger !



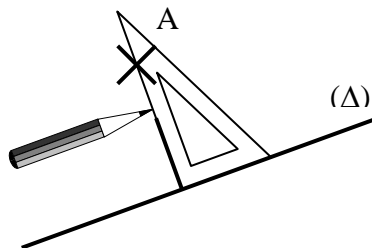
On nomme la droite, en évitant d'écrire « dans son prolongement », pour ne pas gêner la suite de la construction.

2. DROITE PERPENDICULAIRE PASSANT PAR UN POINT :

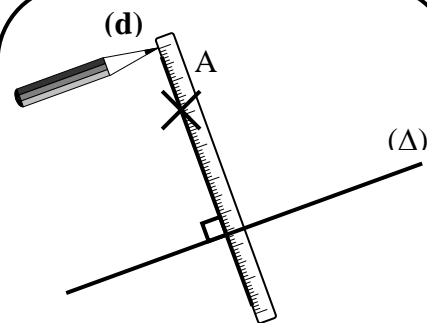
On veut construire la droite (d) perpendiculaire à (Δ) et qui passe par A.



On place un des côtés de l'angle droit de l'équerre sur la droite (Δ) , et l'autre côté sur le point A.



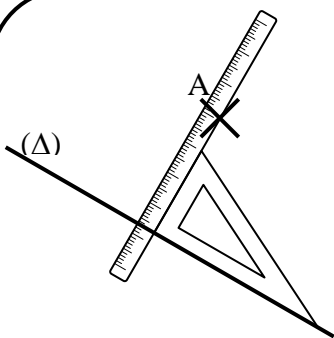
On trace la droite (d) le long du côté de l'équerre.



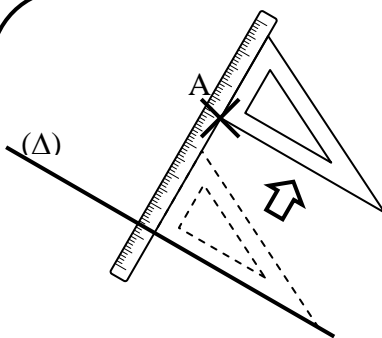
On peut prolonger la droite (d) à l'aide de la règle.

3. DROITE PARALLÈLE PASSANT PAR UN POINT :

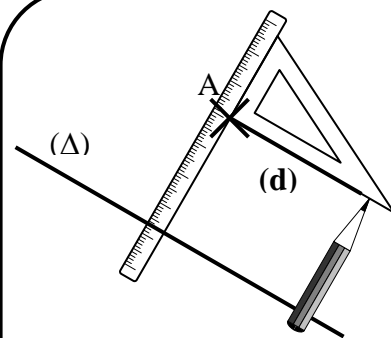
On veut construire la droite (d) parallèle à (Δ) et qui passe par A.



On place l'équerre comme si on voulait tracer la perpendiculaire à (Δ) puis on place la règle contre l'équerre.



La règle reste parfaitement immobile. On fait glisser l'équerre le long de celle-ci jusqu'à ce qu'on atteigne le point A.



On trace la droite (d), que l'on prolonge à l'aide de la règle.